

LAUSON, JEAN DE (fils), grand sénéchal de la Nouvelle-France, né en France, présumément entre 1620 et 1635, de JEAN DE LAUSON, futur gouverneur de la Nouvelle-France, et de Marie Gaudar, tué pendant un raid iroquois à l'île d'Orléans le 22 juin 1661.

Il est difficile de préciser la date de naissance de Jean de Lauson, fils. Plusieurs auteurs, sans indiquer leurs sources, le disent âgé de 17 ans lorsqu'il devint grand sénéchal en 1651. Pierre-Georges Roy lui en donne 22 au même moment, et J.-Edmond Roy suggère que c'est à lui que Marie de l'Incarnation [V. GUYART] fait allusion dans une lettre du 2 août 1644 en écrivant : « Entre ceux qui sont arrivés cette année, il y a un jeune homme de grande qualité, âgé de vingt-deux ans, que Dieu a touché pour le servir en ce pays au salut des sauvages [... ce] jeune homme [...] a commandé dans les armées de France ». Un document de 1660, dans le greffe du notaire AUDOUART, le décrit comme « à présent majeur de 25 ans ». Chose certaine, il était au moins de passage à Québec à la fin d'août 1644, lorsqu'il servit de parrain à la petite Anne*, fille de JEAN BOURDON et de Jacqueline Potel. Et, enfin, il arriva de nouveau à Québec avec son père le 13 octobre 1651, ayant quitté en France les régiments de Navarre et de Picardie. Sitôt arrivé, Jean reçut de son père plusieurs concessions dans la seigneurie de Lauson et dans les terres autour de Cap-Rouge ; le 23 octobre 1651, il épousa à Québec Anne Després, qui avait fait la traversée avec lui. Le père Barthélemy VIMONT bénit le mariage, et la noce dura trois jours.

Ancien conseiller d'État et, par conséquent, au fait de l'organisation et de la routine des tribunaux, le gouverneur de Lauson résolut de mettre l'ordre dans l'administration de la justice en Nouvelle-France. Jusque-là, la justice civile et criminelle avait été administrée très irrégulièrement au château Saint-Louis et presque arbitrairement. Lauson créa donc une sénéchaussée sur le modèle de celles des provinces de France. Pour Québec et Trois-Rivières, il institua des cours présidées par un lieutenant général assisté d'un greffier et d'un procureur, puis d'un lieutenant particulier civil et criminel pour les cours de première instance (Montréal garda sa cour seigneuriale sous CHOMEDEY de Maisonneuve). Pour présider toute cette organisation, il nomma son fils Jean avec le titre de grand sénéchal de la Nouvelle-France et avec le droit de séance à toutes les cours. Le titre et les droits du grand sénéchal devaient être surtout honorifiques. Car, quoique, dans plusieurs documents de concessions de seigneuries, il soit dit que les jugements des cours seigneuriales « ressortiront par devant le grand sénéchal de la Nouvelle-France », la justice était ordinairement administrée par les officiers subalternes (les lieutenants généraux et particuliers et le procureur fiscal) et les appels étaient portés devant le gouverneur.

Durant l'administration de son père, vieillard d'environ 70 ans incapable de faire la guerre, Jean de Lauson s'occupait surtout de faire profiter la colonie de son expérience dans les armées. En février 1652, il fit une visite d'inspection militaire à Trois-Rivières et, entre autres faits d'armes, à la fin d'août suivant, il participa activement à la défense du même bourg lors

de l'attaque iroquoise dans laquelle périt le gouverneur GUILLEMOT. Après le départ de son père en 1656, il se retira sur sa terre de Beaumarchais, près de Beauport. Il n'habita jamais dans sa seigneurie de Lauson.

On était au pire des années de la guérilla iroquoise. Un parti d'Iroquois, en revenant d'une descente meurtrière à Tadoussac, s'arrêta dans l'île d'Orléans pour y massacrer une quinzaine de Français. Québec vivait dans la terreur, et, dans l'entourage du grand sénéchal, on s'inquiétait surtout de LOUIS COUILLARD de Lespinay, beau-frère de Lauson, qui tardait à rentrer d'une expédition de chasse. Ce dernier partit avec six compagnons, mais tomba lui-même aux mains d'une troupe d'environ 80 Iroquois. Après une lutte vaillante et assez longue (durant laquelle celui pour qui on s'était mis au hasard, ayant entendu le bruit des fusils, accourut à Québec – en vain – pour chercher du secours), les sept Français furent massacrés. Le lendemain, on retrouva le corps du grand sénéchal couvert de blessures et décapité. Sa tête avait été portée en Iroquoisie comme trophée. Avec ses six compagnons, il fut inhumé le jour de la Saint-Jean dans l'église de Québec.

De son mariage avec Anne Després, Jean de Lauson eut six enfants, dont deux filles seulement (devenues ursulines) vécurent jusqu'à l'âge adulte. Sa veuve se remaria le 7 juillet 1664 avec Claude de Bermen* de La Martinière et décéda en 1689.

L'annaliste de l'Hôtel-Dieu et le père JÉRÔME LALEMANT représentent combien fut grande pour Québec la perte du troisième seigneur de Lauson. Il était aimé pour sa gaieté et sa douce familiarité : il était respecté pour son autorité. Très généreux, il semblait toujours prêt à courir contre l'ennemi, et la jeunesse le suivait. Après sa mort, le désordre se mit de tous côtés, et le découragement laissa presque tout le monde à la merci des Iroquois.

J. MONET

De la famille des Lauson, éd. Louis-Hippolyte Lafontaine, dans *Mémoires et Documents relatifs à l'histoire du Canada* (« MHSM », II, 1859), 65–96.— *JR* (Thwaites).— P.-G. Roy, *Inv. concessions*.— T.-P. Bédard, *Le Gouverneur Jean de Lauson et ses trois fils, étude historique (1651)*, *Nouvelles Soirées canadiennes*, I (1882) : 55–61, 84–90, 115–122.— Couillard-Després, *La Première Famille française au Canada*, 266–273.— Lanctot, *Histoire du Canada*, I.— E. Lareau, *Histoire du droit canadien* (2 vol., Montréal, 1888–89), I.— J.-E. Roy, *Hist. seign. Lauzon*, I.— P.-G. Roy, *La Ville de Québec*, I.

Bibliographie de la version révisée :

Bibliothèque et Arch. nationales du Québec, Centre d'arch. de Québec, CE301-S1, 23 oct. 1651, 24 juin 1661.

Bibliographie générale

© 1966–2025 Université Laval/University of Toronto